

SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA SOFIL AU 31 MARS 2008 DANS LE CADRE DU FONDS CANADIEN SUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE

Dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS), les projets amorcés visant des infrastructures municipales sont les suivants :

Mise aux normes de deux usines de traitement de l'eau potable à Montréal :	234,0 M\$
— Atwater	
— Des Bailleurs	
Contrôle des débordements et renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles à Québec :	<u>83,8 M\$</u>
TOTAL	317,8 M\$

Le partage des coûts est le suivant :

Gouvernement du Canada	95,0 M\$
Gouvernement du Québec	95,0 M\$
Municipalités	<u>127,8 M\$</u>
TOTAL	317,8 M\$

Les travaux concernant la rivière Saint-Charles à Québec sont maintenant très avancés, alors que les projets de mise aux normes des usines de traitement de l'eau potable à Montréal sont encore à l'étape des plans et devis.

Au 31 mars 2008, le ministère des Affaires municipales et des Régions avait reconnu, pour fins de subvention, des dépenses de 51,6 M\$ pour le projet de la rivière Saint-Charles par rapport à la subvention promise de 73,0 M\$. Une contribution au montant de 25,8 M\$ a donc été versée par le gouvernement fédéral alors que la contribution de la SOFIL sera versée plus tard, par l'entremise du service de la dette.

FONDS CANADIEN SUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE (FCIS) AU 31 MARS 2008
(en dollars)

Nom du demandeur	Titre du projet	Coût total du projet présenté	Subventions versées ou reconnues au 31 mars 2008 ⁽¹⁾	Solde de l'aide financière accordée ⁽²⁾
Région 03 Capitale-Nationale				
Québec	Assainissement de la rivière Saint-Charles	83 836 000	51 639 332	21 360 668
Région 06 Montréal				
Montréal	Mise aux normes des usines de filtration Charles-J. Desbaillets et Atwater	234 000 000	0	117 000 000
TOTAL		317 836 000	51 639 332	138 360 668

(1) Les montants indiqués à titre de subventions versées ou reconnues comprennent la part fédérale effectivement versée et la part provinciale équivalente reconnue aux fins de subventions, qu'elle ait été versée au comptant ou qu'elle soit versée plus tard par l'entremise du service de la dette. La part provinciale reconnue aux fins de subventions est de 25 819 666 \$, mais aucune subvention provinciale n'a encore été versée au 31 mars 2008.

(2) Les montants indiqués à titre de solde de l'engagement pris comprennent la part fédérale et la part provinciale. La part provinciale du solde des engagements pris au 31 mars 2008 est de 36 500 000 \$.